

FLASH INFO 21 – Derniers échos du CHSCT DDCT du 22/11/2022

Une bonne nouvelle pour nos 2 jours de congés grâce à Supap-FSU !

Supap-FSU a obtenu la bienveillance de la DDCT pour les deux jours de fractionnement à titre exceptionnel pour cette année. Supap-FSU avait interpellé lors du CHSCT du 10 novembre la direction concernant la possibilité de permuter des CA en JRTT sur la période estivale (du 1^{er} mai au 31 octobre) et des JRRT en CA sur la période hivernale (du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} novembre au 31 décembre) afin que les collègues ne perdent pas leurs 2 jours de fractionnement.

Nous avons commencé à faire remonter quelques situations et si certaines ont abouti à cette transformation, pour d'autres c'était plus compliqué alors qu'il ne s'agit que d'une manipulation informatique. Nous avons donc à nouveau demandé à la DDCT au CHSCT du 22/11 de permettre ces ajustements **à tout.es les agent.es concerné.es, de manière égalitaire. Madame Girard nous a confirmé que la DDCT fera bien preuve d'indulgence sur des erreurs manifestes lors de la pose des JRTT au lieu de CA dans les périodes donnant droit à fractionnement. Il est possible de revoir cela à posteriori. Le SRH va faire ce travail. Alors, vive nos 2 jours de congés !**

3975 : des améliorations à poursuivre, une pénibilité à reconnaître à nouveau !

Depuis plusieurs années, les mandaté.es CHSCT Supap FSU avec les agent.es font remonter la nécessité d'améliorer les conditions de travail du 3975. **La DDCT s'y met et permet des avancées réglementaires et légitimes** pour la santé des agent.es. Mais l'hypocrisie de la Ville n'ayant pas de limites, elle met en place, en même temps, la perte de reconnaissance de la pénibilité des métiers du 39 75 augmentant le temps de travail et donc l'exposition des risques spécifiques à ces métiers (TMS, charge mentale, charge émotionnelle, cadence...). Pour autant, ce minimum fait par la DDCT n'enlève rien au fait que la plateforme est trop petite en terme de surface pour accueillir tout.es les téléconseiller.es dans de bonnes conditions de travail. Les jours où tout.es les téléconseiller.es sont sur site, le bruit est insupportable et le stress palpable. Les moyens n'étant pas mis pour permettre à tout.es les agent.es de travailler dans de bonnes conditions sur le plateau on comprend que les collègues préfèrent y échapper en faisant du télétravail sans compter la fatigue du transport.

Et pourtant, nous continuons d'alerter la DDCT sur les difficultés que peuvent aussi rencontrer les collègues seul.es à leur domicile. **C'est pourquoi, nous demandons un suivi et du soutien social pour tou.tes les collègues sur leur temps télétravaillé. Il faut également améliorer encore et encore les conditions de travail du plateau. Nous attendons de la DDCT qu'elle mette en place rapidement dès 2023 les améliorations physiques nécessaires qu'elle a prévu**, notamment les travaux d'acoustique car pour l'instant elle ne sait toujours pas quand cela se fera !

Nous demandons toujours une reconnaissance de la pénibilité au travail et la création d'effectifs supplémentaires pour réduire l'intensité au travail et éviter notamment de reporter des risques sur la santé de vacataires précaires.

La DDCT **répond qu'elle a une attention particulière sur les primes et sur le télétravail.** Elle essaye de voir comment revoir notamment la situation de l'adjoint administratif qui fait un travail de TS. La DDCT reconnaît que le télétravail est la conséquence du bruit sur le plateau. Elle essaye donc de dé-densifier le centre d'appel (sauf le jeudi) avec un maximum de 30 agent.es sur 52 positions. La DDCT a renforcé le 3975 avec 7 adjoint.es administratif.ves pour éviter les vacances de poste. Elle considère donc qu'elle a bien pris en compte les situations que nous avons fait remonter. Nous laisserons les collègues en juger !!! **et nous continuerons de vous soutenir dans votre travail.**

Accident du travail : Enfin la DDCT nous entend !

La DDCT sous-estime l'analyse des causes des accidents de travail. Sur 41 accidents de travail dont 28 avec arrêt maladie, la direction considère pourtant qu'aucune enquête CHSCT n'est nécessaire pour interroger les raisons de ces accidents et en apporter des préconisations en matière de prévention pour la santé des agent.es. Elle a même refusé d'en diligenter une sur notre demande. La DDCT a du mal à évoquer le fait même qu'il y a des accidents de travail comme on a pu le constater lors de la visite de la Mairie du 13^{ème}. L'encadrement reste silencieux à ce sujet comme s'il fallait cacher les 2 derniers en 2022. Dans une autre mairie, après un malaise important dans un contexte de surcharge de travail et de stress, on a indiqué à la collègue de se mettre en JRTT pour se reposer au lieu de lui donner les documents pour un accident du travail... **C'est inadmissible !!! L'accident du travail permet de ne pas avoir de jour de carence et l'agent.e n'a pas à avancer les frais pour ses soins. C'est un droit et ce n'est pas à l'encadrement de proximité d'évaluer la légitimité de l'accident de travail !**

La DDCT a encore du mal à reconnaître les accidents du travail liés à un choc émotionnel avec des lésions non visibles et psychologiques. Or, les métiers de la DDCT recouvrent plusieurs pénibilités telles que la charge mentale, la charge émotionnelle, le stress et des conditions de travail tendues qui sont facteurs de risques dans ce type d'accident. **La médecine du travail a soutenu nos demandes, en rappelant qu'un malaise suite à une altercation avec un.e encadrant.e, collègue ou dans un contexte de stress devait être reconnu comme ouvrant droit à un accident du travail.**

Face à ces constats, nous avons demandé que la Ville respecte le droit des agent.es et le droit des mandaté.es CHSCT à travailler avec elle à la réduction de ces risques et donc que la Ville respecte ses obligations d'employeurs avec :

- * Un rappel des droits et procédures accidents du travail aux hiérarchies et UGD de la transmission de ces documents.
- * L'information aux agent.es de l'accessibilité du « Triptyque » en cas de malaise aussi.
- * Le rappel des actions à mettre en place lors d'un malaise notamment l'appel rapide et systématique des pompiers.
- * Le renforcement du nombre de formations aux premier secours.
- * L'information du CHSCT à partir du moment où il y a un accident répété ou grave (également pour des questions psychiques, malaise, etc...).
- * **Une meilleure reconnaissance des lésions psychiques au vu des pénibilités de la DDCT** (charge émotionnelle, épuisement professionnel, etc...) avec une intervention d'une expert.e sur ce sujet en 2023 afin d'avancer sur cette question et de mieux faire reconnaître les situations vécues par nos collègues.
- * **Des enquêtes CHSCT qui permettent de tirer des enseignements des accidents pour supprimer le risque et mettre en place des mesures de prévention.**

Madame Girard reconnaît la pertinence de notre plan d'action et l'accepte, en ajoutant les relais de prévention pour informer le BPRP des situations concrètes.

À nous, de faire respecter ces engagements sur le terrain. Contactez-nous si besoin !

Les UGD souffrent aussi à la DDCT : Soutenons-les !

Sur la base de la mobilisation des UGD dont dans des mairies, nous avons alerté sur l'état de souffrance de nos collègues UGD, en surcharge dans plusieurs mairies dont la 16, 13, 14, etc... et en central. Les collègues n'en peuvent plus et n'ont pas les moyens de bien faire leur travail. Ces agent.es se trouvent dans les Risques Psycho Sociaux (RPS) que sont « les exigences au travail », « les exigences émotionnelles », « les conflits de valeur et la qualité empêchée ».

La direction a souligné l'utilité de notre alerte sur les UGD. Elle est consciente de la difficulté du métier et des vacances de poste. En Janvier, 3 nouveaux adjoint.es administratif.ves vont arriver pour aider. Ils vont soutenir. **C'est un sujet de préoccupation et de vigilance de la DDCT qui a fait des demandes à la DRH pour les UGD dans le plan de reconnaissance des métiers de la DDCT.**

La direction est prête à refaire un point en janvier pour assurer de sa bonne foi sur des recherches de solutions.

Supap-FSU en prend acte ! UGD de la DDCT, contactez-nous pour les suites à donner

La santé ne doit pas être un objet de discrimination !

Les mandaté.es CHSCT Supap-FSU ont interpellé la direction sur des situations de santé qui impactent la carrière des agent.es notamment lors de détachements ou de processus d'intégration.

Madame Girard a partagé notre rappel de la réglementation. Elle dit vouloir faire respecter le fait que les questions de santé n'ont pas à être prises en compte en terme d'évaluation et de prime. Il est tout à fait possible de prolonger des stages si les personnes n'ont pas pu être présentes pour raison de santé.

Nous vérifierons si ce discours est bien suivi d'effets et réellement appliqué sur le terrain car ça n'a pas été le cas sur plusieurs situations que nous avons dénoncé en 2022.

Rejoignez-nous : ddctsupap@gmail.com; nos newsletters DDCT sont consultables sur <http://www.supap-fsu.org/> Ou joignez vos élu.es et vos candidat.es: Catherine Valadier, Catherine Albert, Anne Descombes, Thierry Fairfort, Jonathan Valquin... 23/11/22

